

#### **Membres présents:**

M. Sylvain DUPLOYER Président de la CNBMX

M. Joël MARTINEZ Vice-Président

Mme Marie-Laure BRUNAUD Membre
Mme Elisabeth VIOUGEAS Membre
M. Jacques PERRAGUIN Membre
M. Didier HUGOT Membre
M. Stéphane GARCIA Membre

#### **Assistent:**

Mme Nathalie THIMEL BLANCHOZ Membre du Conseil Fédéral

M. Julien SASTRE Invité DTN

M. Bernard BOUTIN Représentant BMX CNCA

M. Jonathan NOYANT Coordinateur BMX

M. Brendan GIQUELLO Adjoint coordinateur BMX

#### **Absents excusés:**

M. Eric PIHET Membre du Conseil Fédéral

M. Jean-François CHAUMELLE Médecin BMX Invité



## **ORDRE DU JOUR**

1.	Championnats du Monde BMX 2022	. 3
2.	Championnats de France BMX 2020	. 3
3.	Retour sur le TFBMX 2020	. 3
4.	Nouveau label structure BMX 2021	. 4
5.	Calendrier 2021 et reports 2021/2022	. 4
6.	Présentation nouveau cahier des charges et conventions	. 5
7.	Intervention de la Direction Technique Nationale	. 6
8.	Catégorie année n+1 sur épreuves année n	. 6
9.	Quotas Liste de Référence des Pilotes (LRP) 2021	. 7
10.	Réglementation BMX et arbitrage	. 7
11.	Date et lieu de la prochaine CNBMX	. 8
12	Questions diverses	Q



Début de la réunion vendredi 16h05

### 1. Championnats du Monde BMX 2022

Un point est fait sur l'organisation des Championnats du Monde BMX 2022 qui se dérouleront à Nantes à ExpoNantes le Parc, lieu de cette Commission Nationale de BMX.

Après présentation du plan d'implantation, les membres font une visite du site pour mieux visualiser l'emplacement des infrastructures qui seront installées.

A la suite de cette visite, le Président de la CNBMX présente aux membres le fonctionnement de l'organisation qui sera piloté par la FFC et qui s'appuiera sur un Comité Local d'Organisation (CLO).

## 2. Championnats de France BMX 2020

Un point est fait sur l'organisation des Championnats de France qui se dérouleront à Lempdes (Auvergne-Rhône-Alpes) du 16 au 18 octobre.

La reconnaissance TV, qui s'est déroulée le 22 septembre en présence de différents prestataires, s'est bien passée et la collaboration entre les différents acteurs de l'organisation est très bonne.

Pour rappel, les Championnats de France Junior et Elite (Femme et Homme) seront diffusés le samedi 17 octobre de 17h00 à 19h00 en live sur Eurosport et en streaming live sur le site Internet France TV Sport.

Au-delà de cette diffusion, l'ensemble de la compétition sera à suivre en live sur Internet.

## 3. Retour sur le TFBMX 2020

Les membres de la CNBMX font un retour très positif de cette édition si particulière du Trophée de France BMX 2020. Le contexte sanitaire lié au COVID-19 a eu pour conséquence de rajouter des contraintes dans l'organisation. Néanmoins le club BMX Mours Romans et la FFC ont su mobiliser toutes leurs ressources pour que l'évènement soit un succès.



Le timing de l'épreuve sur 3 jours fut également un véritable succès, c'est pourquoi la question se pose de savoir si ce format ne doit pas devenir pérenne. Après échange entre les membres et compte tenu de la date habituelle au mois de juin, il est convenu de ne pas adopter ce changement afin de ne pas avoir d'incidence sur l'absentéisme scolaire des participants.

Néanmoins il est proposé d'étudier un nouveau Timing afin de réorganiser les courses sur les deux jours pour soulager quelque peu la journée du dimanche actuellement trop chargée.

### 4. Nouveau label structure BMX 2021

#### Cf. Annexe 1

Les membres de la CNBMX font lecture des demandes reçues visant à créer une seconde structure de Division Nationale dans des structures labellisées déjà existantes. En effet, plusieurs structures ont la capacité de pouvoir créer une seconde DN avec la formation de leurs pilotes qui passent de Cadet à Junior.

Après échange entre les membres il est proposé de mettre en place un nouveau label de structure axé sur la relève tel que l'entend la Direction Technique Nationale. De fait, ce label d'Equipe Avenir BMX concernerait les catégories Junior et Cadet (Femme et Homme). Sa mise en place pourrait se faire dès la saison BMX 2021.

## 5. <u>Calendrier 2021 et reports 2021/2022</u>

Une présentation du pré-calendrier prévisionnel 2021 est faite aux membres. Le calendrier prévisionnel est peu précis du fait du manque de connaissance des dates des épreuves de la Coupe du Monde BMX 2021. De fait plusieurs dates ont été pré-choisies pour les épreuves de la Coupe de France BMX et elles seront définitivement validées à l'issue de la sortie du calendrier UCI et des épreuves de la Coupe du Monde BMX.

Le calendrier définitif sera diffusé dès que possible, après avoir eu connaissance des dates de la Coupe du Monde et après avoir eu validation des dates de la Coupe d'Europe.



Cela étant les épreuves de la Coupe de France se dérouleront dans l'ordre suivant :

Descartes (CEVL): 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches
 Frontignan (OCCI): 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches
 Mours Saint Eusèbe (AURA): 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> manches
 Saint Jean d'Angely (NOAQ): 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> manches
 Besançon (BFRC): 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> manches

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'Indoor de Tours en 2021 pour cause de COVID-19, un report sera exceptionnellement reprogrammé en 2022 et l'épreuve comptera pour le CPP.

Les épreuves du Challenge France BMX 2021 seront les suivantes (dans l'ordre du calendrier) :

#### **Challenge France Sud Ouest:**

Soues (OCCI); Mont de Marsan (NOAQ); Bordeaux (NOAQ)

#### **Challenge France Sud Est:**

Cornillon (SPAC); St Marcellin en Forez (AURA); Gerzat (AURA)

#### **Challenge France Nord Est:**

Vesoul (BFRC); Baume les Dames (BFRC); Lille (HAFR)

#### **Challenge France Nord Ouest:**

La Chapelle St Mesmin (CEVL); Caen (NORM); Vallet (PDLL)

## 6. <u>Présentation nouveau cahier des charges et conventions</u>

Une présentation des nouveaux cahiers des charges et conventions est faite aux membres. Dorénavant, il y aura deux documents pour les clubs :

- La convention qui reprendra les grandes lignes de l'épreuve, la partie financière et la partie juridique,
- Le cahier des charges qui rentre en détail sur la partie organisationnelle.



Une nouveauté en annexe des cahiers des charges consiste, pour les clubs candidats, à remplir la fiche de classement afin d'appréhender au mieux l'état du classement actuel de la piste. Il est obligatoire pour chaque club candidat de remplir ladite fiche lors du renvoi du cahier des charges.

### 7. Intervention de la Direction Technique Nationale

En préambule, Julien SASTRE annonce aux membres que l'UCI vient d'entériner le classement général de la Coupe du Monde BMX UCI Supercross 2020. A ce titre, Manon VALENTINO Termine 3ème en catégorie Elite Femme. Il précise ensuite que pour la saison BMX 2021, deux épreuves de la Coupe du Monde BMX UCI Supercross serviront pour marquer des points dans la course aux quotas pour les Jeux Olympiques 2021. A ce titre, la France est actuellement 1ère nation chez les pilotes Homme et 3ème nation chez les pilotes Femme.

Ensuite Julien SASTRE annonce aux membres la création d'un collectif entraineur qui servira à travailler sur des thématiques différentes via des remontées de terrain. Les représentants de ce collectif pourront éventuellement venir présenter leurs travaux ou réflexions lors d'une CNBMX.

## 8. Catégorie année n+1 sur épreuves année n

Le constat est fait que certaines épreuves BMX se déroulent en année n avec des catégories correspondant à l'année n+1 pour les pilotes. Il est rappelé que conformément à la réglementation fédérale (Titre VI) « les pilotes ne peuvent changer de classe d'âge que lors du changement de saison c'est-à-dire au  $1^{er}$  Janvier ».

A ce titre et afin d'éviter toute conséquence malheureuse en cas d'accident, un courrier du secrétaire général de la FFC va être transmis aux Comités Régionaux afin que cette disposition réglementaire soit respectée dès la saison BMX 2021.



### 9. Quotas Liste de Référence des Pilotes (LRP) 2021

D'une saison sur l'autre, l'application des quotas dans la Note aux Clubs BMX se base sur un calcul prenant en compte les deux critères suivants :

- Critère qualitatif basé sur le nombre de pilotes par zone interrégionale sur la LRP année n-1,
- Critère quantitatif basé sur le nombre de pilotes inscrits sur les épreuves du Challenge France dans chaque zone Interrégionale année n-1.

Compte tenu du fait qu'aucun Challenge France n'a pu se dérouler lors de la saison BMX 2020, il est proposé de reconduire sur la Note aux Clubs 2021 les mêmes pourcentages que ceux appliqués sur la Note aux Clubs 2020. Pour rappel les pourcentages sont les suivants :

Zone NE	25,31%
Zone SE	29,08%
Zone NO	31,61%
Zone SO	13,99%

## 10. Réglementation BMX et arbitrage

Bernard BOUTIN, précise aux membres la nouvelle méthodologie utilisée pour la désignation des arbitres.

Il précise ensuite qu'une formation d'arbitres CNE se déroulera du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre avec pas moins de 16 candidats. Il souligne tout particulièrement la présence de 11 femmes pour 5 hommes et se félicite de ce constat.

Enfin il précise que d'ici la fin de l'année, deux formations d'arbitres nationaux se dérouleront :

- Pour le Nord à Saint Quentin en Yvelines
- Pour le Sud à Lyon ou Toulouse



Les membres discutent ensuite du dispositif jeune arbitre. En complément de ce qui se fait actuellement sur le TFBMX il est proposé d'étendre le dispositif dès les épreuves du Challenge France. Ainsi, dans une même saison, il faudra avoir officié au moins une fois en tant que jeune arbitre sur une épreuve du Challenge France pour pouvoir prétendre officier lors du TFBMX.

Bernard BOUTIN, interroge ensuite la CNBMX sur les possibilités de pouvoir tendre à une indemnisation des arbitres liste 2 à la hauteur des arbitres liste 1. Compte tenu du fait que ce sont les organisateurs qui indemnisent les arbitres de la liste 2, la CNBMX propose de ne pas augmenter de manière trop conséquente cette dernière. Par conséquent, la CNBMX propose d'augmenter de 10€ l'indemnisation des arbitres soit 40€ par jour de travail effectif et ce à partir de la saison BMX 2022.

Les membres discutent ensuite de la réglementation des maillots DN. Sur ce point il est souhaité que le maillot d'une structure DN soit différent du maillot du club dont elle dépend. De fait le règlement des DN BMX 2021 fera état d'une forte préconisation en ce sens et cela deviendra obligatoire dès 2022.

Il est ensuite proposé d'ajouter dans la réglementation que le type de transfert d'une phase à l'autre peut être différent selon le type de compétition. Cette mention sera dès lors précisée dans le guide de compétition.

Enfin, les membres évoquent les répartitions des pilotes d'une phase à l'autre. Il est proposé d'avoir la même méthode de répartition à chaque fois afin d'avoir toujours la même logique.

## 11. Date et lieu de la prochaine CNBMX

La prochaine Commission Nationale de BMX se déroulera les 29 et 30 janvier 2021 au siège de la FFC.



### 12. Questions diverses

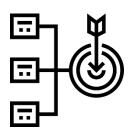
Les dates des réunions Interrégionales sont fixées et seront donc les suivantes :

- Zone Nord Ouest : le 29 novembre 2020 à Le Mans,
- Zone Nort Est : à Saint Quentin en Yvelines (date à confirmer),
- Zone Sud Ouest : le 28 novembre à Bordeaux,
- Zone Sud Est : le 21 novembre à Bollène

Fin de la réunion samedi 12h35

## ANNEXE 1 - PROJET NOUVEAU LABEL

## « EQUIPE AVENIR BMX »



### **OBJECTIF**

Mettre en place un nouveau label de structure BMX basé sur la relève. Ces nouvelles structures pourront être complémentaires aux Divisions Nationales de BMX déjà existantes et permettront de mettre en valeur la formation des pilotes dans les clubs. Ce projet permettra également d'avoir un véritable fil rouge pour la DTN dans le cadre du programme « Relève » allant de ces structures aux équipes de DN.

#### POUR QUI?

Tous les clubs ou entente de clubs pourront prétendre à la labellisation « Equipe Avenir BMX ». Les catégories de pilotes concernées seront :

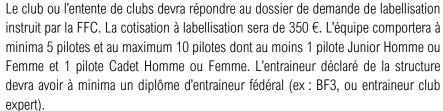
Cadette nationale Junior Femme

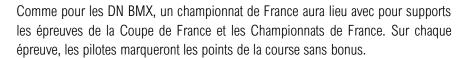
Cadet national Junior Homme

Les pilotes des catégories Junior Femme ou Junior Homme déclarés dans l'effectif Equipe Avenir BMX ne pourront pas être intégrés dans un effectif de Division Nationale, et vice versa. De plus, les pilotes qui composeront l'effectif de ces structures devront être licenciés depuis au moins 2 saisons dans le club auquel ils sont licenciés au moment de la demande de labellisation de la structure (sauf pilote intégrant les SEF ou cas de force majeur).









Les pilotes devront porter le maillot de la structure sur l'ensemble des épreuves du calendrier fédéral.

Comme pour les DN BMX, les Equipes Avenir BMX bénéficieront d'un emplacement de 9m² dans le parc pilote.





